



PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2025
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école primaire Maria-Goretti, tenue le 5 novembre 2025, à 18 h 30, au salon du personnel de l'établissement, situé au : 172, rue Guévremont, Sorel-Tracy, Québec, J3P 3K6, à laquelle sont présents :

Membres					
Parents	✓	Personnel	✓	Communauté	✓
M ^{me} Laurence Lajeunesse Présidente	✓	M ^{me} Mélanie Daoust, enseignante	✓	Autre invité :	☐
M ^{me} Jany Bergeron Vice-présidente	✓	M ^{me} Marie-Hélène Salvas, enseignante	✓		
M ^{me} Emmanuelle Grenier	✓	M ^{me} Mélanie Blain, enseignante	✓	Directions M ^{me} Karine Boily M ^{me} Deslilas Fournier	
M. Pascal Cournoyer	✓	M ^{me} Brigitte Berger, Responsable du SDG	✓		✓
		M ^{me} Marie-Claude Boily, psychoéducatrice	✓		✓
		M. Louis-Simon De Guise, enseignant substitut			

AM : Absence motivée ANM : Absence non motivée

1. SUJETS STATUAIRES

1.1 Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'ouverture de l'assemblée se fait à 18 h 30 et la direction procède à la vérification du quorum.

C.É.-25-11-864

1.2 Lecture, ajouts et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Karine Boily que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté par Madame Mélanie Daoust
C.É.-25-11-864

C.É.-25-11-865

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 17 juin 2025

Il est proposé par Madame Karine Boily d'adopter le procès-verbal du 17 juin 2025.

Adopté à l'unanimité
Il n'y avait personne du C.É. présent (voir note au point 1.4)
C.É.-25-11-865

1.4 Suivi au procès-verbal du 17 juin 2025

Situation exceptionnelle :
Madame Karine Boily explique qu'il n'y a pas eu quorum pour la tenue du C.É. du 17 juin 2025. Deux autres tentatives de rencontres ont été proposées aux membres, mais il n'a pas été possible de tenir la réunion. Le procès-verbal, effectué par la directrice et la directrice adjointe de

l'école, a donc été présenté par Madame Karine Boily, aux membres du C.É., en expliquant la situation.

1.5 Période de questions du public

Il n'y a pas de public à cette séance.

2. SUJETS DE DÉCISIONS

C.É-25-11-866

2.1 Choix de la présidence et de la vice-présidence

CONSIDÉRANT les articles 56 et 107 de la Loi sur l'instruction publique, il est proposé par Madame Jany Bergeron et appuyé par Monsieur Pascal Cournoyer que Madame Laurence Lajeunesse soit nommée au poste de présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026. Madame Laurence Lajeunesse accepte.

Il est proposé par Madame Emmanuelle Grenier et appuyé par Monsieur Pascal Cournoyer que Madame Jany Bergeron soit nommée au poste de vice-présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026. Madame Jany Bergeron accepte.

C.É-25-11-867

2.2 Choix d'une secrétaire

Il est proposé par Madame Mélanie Daoust et appuyé par Madame Mélanie Blain de nommer Madame Deslilas Fournier à titre de secrétaire pour le Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

Madame Emmanuelle Grenier se propose pour la remplacer au besoin.

2.3 Nomination du ou des représentant(s) de la communauté

Il n'y a pas de représentant de la communauté au Conseil d'établissement pour le moment. Si une personne était proposée ultérieurement, une résolution considérant l'article 42 de la Loi sur l'instruction publique sera émise.

C.É-25-11-868

2.4 Adoption des règles de régie interne

CONSIDÉRANT les articles 67 et 108 de la Loi sur l'instruction publique, il est proposé par Madame Marie-Claude Boily et appuyé par Madame Brigitte Berger, d'adopter les règles de régie interne, telles que présentées par la direction et annexées au présent procès-verbal.

C.É-25-11-869

2.5 Approbation des normes et modalités d'évaluation, COPS, l'éducation à la sexualité et le CDCPS

Il est proposé par Madame Emmanuelle Grenier et appuyé par Madame Mélanie Daoust d'approuver les normes et modalités d'évaluation, les contenus d'éducation à la sexualité et les COPS pour l'année scolaire 2025-2026, tels que présentés par la direction et annexés au présent procès-verbal.

CÉ-25-11-870

2.6 Calendrier des rencontres du C. É.

CONSIDÉRANT les articles 67 et 108 de la Loi sur l'instruction publique, il est proposé par Madame Marie-Claude Boily et appuyé par Madame Marie-Hélène Salvas que des sondages soient transmis aux membres du Conseil d'établissement afin de déterminer les dates des rencontres pour l'année 2025-2026. Les rencontres auront lieu à 18 h 30.

CÉ-25-11-871

2.7 Adoption du budget annuel de fonctionnement du C. É.

CONSIDÉRANT les articles 66 et 108 de la Loi sur l'instruction publique, il est proposé par Madame Emmanuelle Grenier et appuyé par Madame Laurence Lajeunesse que le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 soit transféré au budget annuel de fonctionnement général de l'école.

CÉ-25-11-872

2.8 Adoption du budget annuel de l'école

CONSIDÉRANT les articles 95 et 96,24 de la Loi sur l'instruction publique, concernant le budget annuel de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le C.É. adopte et soumet le budget à l'approbation du Centre de services scolaire (à la direction générale selon la délégation de pouvoir);

CONSIDÉRANT que le C.É. reçoit de la direction une reddition de comptes;

Il est proposé par Monsieur Pascal Cournoyer et appuyé par Madame Marie-Hélène Salvas que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'établissement 2025-2026, tel que présenté par la direction et annexé au présent procès-verbal.

CÉ25-11-873

2.9 Approbation et autorisation à la contribution volontaire pour le spectacle de Noël

Il est proposé par Madame Emmanuelle Grenier et appuyé par Madame Jany Bergeron d'approuver et d'autoriser la contribution volontaire pour le spectacle de Noël. La somme ramassée servira à l'achat de matériel pour la classe de musique.

CÉ25-11-874

2.10 Adopter les modifications des règles de régie interne du SDG

Il est proposé par Madame Mélanie Daoust et appuyé par Madame Mélanie Blain d'adopter les modifications des règles de régie interne du SDG telles que présentées par notre technicienne et annexées au présent procès-verbal.

CÉ-25-11-875

2.11 Location du gymnase 2025-2026

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Salvas et appuyé par Madame Marie-Claude Boily d'approuver les locations du gymnase, telles que présentées par la direction et annexées au présent procès-verbal.

CÉ-25-11-876

2.12 Approbation des sorties éducatives

CONSIDÉRANT les articles 87 et 89 de la Loi sur l'instruction publique, concernant les activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves, ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement;

CONSIDÉRANT les discussions et consultations des membres du personnel de l'établissement;

Il est proposé par Madame Jany Bergeron et appuyé par Monsieur Pascal Cournoyer que le Conseil d'établissement approuve les activités éducatives suivantes :

- | | |
|---------------|---|
| C.É-25-11-877 | • Pièces de théâtre chez Azimut; |
| C.É-25-11-878 | • Participation de l'harmonie de l'école au Musicfest (Montréal); |
| C.É-25-11-879 | • Amusement Lyka (SDG); |
| C.É-25-11-880 | • Eklat vitrail (SDG); |
| C.É-25-11-881 | • Visite de l'équipe Zoo de Granby dans quelques-unes de nos classes; |
| C.É-25-11-882 | • Upla (Arbraska); |
| C.É-25-11-883 | • Fort Débrouillard; |
| C.É-25-11-884 | • Funtropolis; |
| C.É-25-11-885 | • Ferme du Bassin; |
| C.É-25-11-886 | • Mont VR (Trois-Rivières) (SDG); |
| C.É-25-11-887 | • Centre aquatique Desjardins (SDG). |

Les détails de ces activités ont été présentés par la direction et les documents explicatifs sont annexés au présent procès-verbal.

C.É-25-11-889 **2.13 Campagnes de financement**

CONSIDÉRANT les articles 94 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, il est proposé par Monsieur Pascal Cournoyer et appuyé par Madame Marie-Claude Boily que les campagnes de financement suivantes soient approuvées :

- **Les cartes Fundsript**

L'utilisation des sommes ramassées sera déterminée à la prochaine réunion du C.É. qui aura lieu en février 2026.

3. SUJETS D'INFORMATIONS

3.1 Dénonciation d'intérêt

Les formulaires ont été remplis par tous les membres en début de rencontre et remis à la directrice.

3.2 Formation obligatoire pour tous les nouveaux membres

Tous les membres affirment avoir suivi la formation.

3.3 Suivi du projet éducatif

Il n'y a pas de suivi pour ce sujet à ce moment de l'année scolaire.

3.4 Information de la présidence

Il n'y a pas d'information de la présidence pour cette séance.

3.5 Information de la direction

Suivi de la cour d'école

Madame Deslilas Fournier explique aux membres qu'elle est la responsable de la gestion pour ce dossier. Depuis son entrée en poste, elle a eu plusieurs rencontres avec les membres de l'équipe école et le responsable du projet du CSS. Une lettre de demande de financement sera acheminée dans le cadre de Fonds « En Montérégie, on bouge! ».

**Adopté à l'unanimité
CÉ-25-11-888**

Des suivis sont en cours avec le Grand Défi Pierre Lavoie et des partenaires du milieu. Des achats de matériel sont prévus à court terme et la planification de travaux à effectuer au printemps également.

Des membres du Conseil d'établissement proposent de mettre sur pieds une campagne de financement (voir avec des organismes du milieu) et de planifier une sollicitation de personnes influentes qui ont fréquenté l'école Maria-Goretti, ou habité à Sorel dans le but d'obtenir des dons.

3.6 Information des enseignant(s) et du service de garde

Le personnel scolaire relate les événements vécus lors de la journée d'Halloween. C'était un franc succès! Le personnel, la direction, tous se sont mobilisés pour que cette journée soit grandiose et illumine le regard des enfants. On en profite pour remercier et féliciter toute l'équipe qui s'est investie pour la réussite de l'activité. Bravo à tous!

Il y a plusieurs employées au service de garde cette année, 370 élèves inscrits, 34 élèves pour le service de dîner. Plusieurs locaux de l'école sont utilisés et tout fonctionne positivement. La technicienne du service de garde, Madame Brigitte Berger, se dit très satisfaite du personnel et de la collaboration avec les membres de l'équipe école. Les parents utilisateurs respectent majoritairement les règles, notamment au niveau des frais à payer pour se prévaloir du service. Pour certains, malgré de multiples rappels, des retards de paiement s'accumulent. Nous ferons les démarches avec les firmes de recouvrement du CSS afin de récupérer les sommes dues.

CÉ-25-11-888

3.7 Service de traiteur

Le traiteur FL Cuisine est le partenaire pour la confection des repas. Le prix pour chacun est de 8,00 \$. Ils sont très bons et les portions sont généreuses. Les commentaires sont particulièrement positifs face à ce service.

3.8 Information de l'O.P.P.

Une rencontre entre la directrice et les membres de l'O.P.P. sera planifiée, afin que les membres présentent leurs projets pour l'année scolaire 2025-2026. Les projets pourront être déterminés et organisés par la suite. Un suivi sera fait ultérieurement à l'équipe-école et aux parents.

Les informations de l'O.P.P. seront transmises aux responsables de l'école pour les déposer sur la page Facebook.

3.9 Campagnes de financement 2025-2026

Voir point 2.13

3.10 Information de la représentante au Comité de parents

Madame Laurence Lajeunesse est la représentante du Comité de parents. Elle nous informe qu'à la rencontre du 8 octobre 2025, il y a eu discussion au sujet de la rentrée scolaire dans les écoles, de la mise en place des O.P.P. et des autres comités des établissements.

4. VARIA

4.1 Chaleur dans l'école

Monsieur Pascal Cournoyer soulève le fait que les élèves se plaignent de la chaleur dans l'école. Il est question d'arbres qui auraient pu être plantés pour créer de l'ombre. Madame Karine Boily explique qu'il y a une réglementation au sujet de la plantation des arbres tout comme pour plusieurs autres actions qui peuvent être portées pour les établissements scolaires. Nous sommes tenus à de multiples règles à respecter, tant au niveau des achats que des installations matérielles ou autres.

4.2 Gestes à caractère sexuel

Monsieur Pascal Cournoyer questionne au sujet d'une situation qui est survenue en début d'année à l'école (le baissage des pantalons) et de la gestion entourant cette dernière. Madame Karine Boily explique que des interventions universelles puis ciblées ont été effectuées auprès des élèves. Il s'agit de VACS (violences à caractère sexuel) et ceci est soutenu par le plan de lutte contre la violence à l'école.

5. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Un sondage sera transmis aux membres pour déterminer la date de la prochaine rencontre.

C.É.-25-11-890

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Mélanie Blain propose la levée de l'assemblée à 21 h 05.

Approuvé par Madame Marie-Claude Boily
C.É.-25-11-890

La présidence

La direction